

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Confondons une odieuse imposture :

On ose imprimer à Cahors que le Maréchal aurait pu gouverner sans secousse avec des hommes tels que MM. le comte Murat, de Valon, le baron Dufour, le vicomte de Turenne. On ajoute que, avec ces hommes, le Maréchal n'aurait pas eu besoin de faire de nouveau appel aux suffrages de la France.

Electeurs, lisez le tableau qui suit. MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont précisément au nombre de ceux qui, par leurs votes hostiles et dangereux, ont décidé le Maréchal à faire appel à vos suffrages.

Il est impossible que le Maréchal ait une connaissance personnelle de ces votes. Il peut se tromper, et nous croyons qu'il se trompe; il peut être mal conseillé, et nous croyons qu'on le conseille mal. Mais un injuste soupçon n'atteindra jamais de notre part la droiture de ses intentions et de son patriotisme.

Electeurs, lisez, lisez.... Vous verrez à quel point les ennemis du repos de la France se jouent de votre honnêteté, pour arriver au rétablissement d'un gouvernement disparu qui ne pourrait revenir qu'après une effroyable Révolution.

OPPOSITION DES TROIS CANDIDATS BONAPARTISTES DU LOT AU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« J'AI VU AVEC SURPRISE QUE NI VOUS, NI M. LE GARDE DES SCEAUX N'AVIEZ FAIT VALOIR A LA TRIBUNE TOUTES LES GRAVES RAISONS QUI AURAIENT PU PRÉVENIR L'ABROGATION D'UNE LOI SUR LA PRESSE, VOTÉE IL Y A MOINS DE DEUX ANS.... »

MM le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés ayant voté l'abrogation de cette loi, qui protégeait les Souverains étrangers, abrogation demandée par M. Cunéo d'Ornano.

LES CIRCULAIRES DE M. DE VALON

M. de Valon a adressé deux circulaires au Corps électoral de la 2^e circonscription du Lot. La première, autographiée, est arrivée aux maires, aux adjoints et aux instituteurs. La seconde, sortie d'une imprimerie ordinaire, a été envoyée à la masse des électeurs.

Le langage de M. de Valon est irrévèrent pour le Maréchal de Mac-Mahon, et révolutionnaire.

Dans la circulaire autographiée, non-seulement M. de Valon le prend de très haut avec le chef du pouvoir exécutif; mais il ose dire que, s'il le défend, c'est parce que lui (M. de Valon) est impérialiste.

Qu'on relise les paroles du Maréchal : elles sont absolument l'opposé des revendications de M. de Valon. Le Maréchal, en effet, s'exprime en ces termes dans sa dernière proclamation : « Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions des par-

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« DÉJÀ ON AVAIT PU S'ÉTONNER QUE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DANS SES DERNIÈRES SÉANCES, EUT DISCUTÉ TOUTE UNE LOI MUNICIPALE, ADOPTÉ MEME QUELQUES DISPOSITIONS DONT, AU CONSEIL DES MINISTRES, VOUS AVEZ VOUS-MEME RECONNU TOUT LE DANGER, COMME LA PUBLICITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX. »

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés qui ont voté la publicité des conseils municipaux.

... se préoccupe avant tout des affaires du pays. »

Les affaires du pays!... Dans quelle circonstance, M. de Valon s'en est-il occupé? Nous avons demandé qu'on nous fit connaître non pas un discours, non pas une interruption, non pas une phrase, non pas un mot, mais un simple demi-mot prononcé par lui dans l'intérêt du Lot, et rien n'a été découvert, rien, absolument rien.

A-t-il été plus pressé dans les choses purement politiques?... On ne connaît de lui que deux ou trois interruptions dans l'espace de près de sept années. Un jour, notamment, il s'écria, en interrompant un orateur, qu'il n'était bonapartiste que depuis le 4 septembre, ce que tout le monde savait; car ses opinions légitimistes étaient des plus tranchées avant qu'il revât l'alliance d'Henri V et du prince impérial au profit de ce dernier. Est-ce que par hasard cette interruption est un motif suffisant, pour oser dire qu'étant impérialiste, c'est à ce titre seulement qu'il sert le Maréchal, sans renoncer à ses espérances?

Si M. de Valon veut servir comme impérialiste, un autre voudra servir comme légitimiste, un troisième comme orléaniste. Le triomphe de la coalition qui réunirait ces trois nuances serait suivie des plus tristes compétitions. Chacun voudrait tirer profit de la victoire pour son propre compte, et nous serions livrés à l'anarchie qui tue les transactions et enfante la misère.

M. de Valon réclame l'Appel au peuple pour 1880. En parlant ainsi, il méconnaît la Constitution.

Les formalités légales de la révision sont précisées à l'avance par la Constitution elle-même. Ce n'est pas le suffrage direct des électeurs qui peut amener légalement une modification gouvernementale, mais bien le suffrage des Députés et des Sénateurs, issus les uns et les autres de la volonté nationale. Eux seuls, réunis en Assemblée plénière, ont le droit de réviser personnellement la Constitution. La thèse de M. de Valon est par conséquent inconstitutionnelle; et, comme il faudrait une Révolution, c'est à dire

M. le ministre actuel des travaux publics s'est exprimé, ainsi qu'il suit, à la Chambre des députés (18 juin dernier) :

LA CHAMBRE A VOTÉ EN PREMIÈRE LECTURE UNE LOI QUI TENDAIT A TRANSFORMER TOUS LES CONSEILS MUNICIPAUX DE FRANCE, EN CLUBS DÉLIBÉRANT SOUS LA PRESSION DES ÉLECTEURS; ELLE A AUSSI VOTÉ UNE LOI QUI DÉTRUISAIT CELLE QUE M. DUFAURE AVAIT FAIT ADOPTER SUR LE RÉGIME DE LA PRESSE. C'EST APRÈS LE VOTE DE CES DEUX LOIS, QUE LE MINISTÈRE N'AVAIT PAS ASSEZ COMBATTUES, QUE M. LE MARÉCHAL A DIT : C'EST ASSEZ !

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, ayant voté la proposition Cunéo d'Ornano, et la publicité des conseils municipaux, sont au nombre de ceux auxquels le Maréchal a dit : C'EST ASSEZ.

le renversement du Sénat et de la Chambre par la force, pour qu'on pût recourir à l'Appel au peuple, la thèse de M. de Valon est en outre séditieuse au premier chef.

Les idées qu'il expose aux électeurs nous mèneraient à l'inconnu et au désordre, sous prétexte de pêcher l'empire en eau trouble, après des crises et des bouleversements qui pourraient encourager les Prussiens à nous envahir de nouveau, mais qui, en tout cas, plongeraient le commerce et les affaires dans une crise profonde.

Quels que soient les regrets de certains hommes pour l'empire, veulent-ils son rétablir à ce prix? Nous leur demandons de se rendre compte des dangers d'une telle entreprise, quand, sur quatre-vingt-dix départements, il y en a quatre-vingt qui sont absolument hostiles, et dix seulement qui sont plus ou moins favorables.

Nous avons cité plus haut les paroles suivantes du Maréchal : « Ce que j'attends

de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions des partis, se préoccupe avant tout des affaires du Pays. » Il importe de revenir sur ces paroles.

Les deux circulaires de M. de Valon gardent un silence complet sur ce grave sujet qui est, pour les populations de nos campagnes, le plus important de tous. Il veut représenter de nouveau une circonscription, qui ne peut vivre et grandir que par l'extension du commerce, par de nouveaux chemins de fer, par la modification des lois sur les vins, par la création de nouveaux impôts plus justes que ceux qui atteignent toujours l'agriculture, etc., etc. Quelles sont, à cet égard, les opinions de M. de Valon ? Il se tait, et se borne à crier sur les toits : « Je suis impérialiste ; vivent les impérialistes ; si vous prenez des impérialistes, vous comptez sur moi. » Tout cela est très-bruyant, mais c'est vide. Ce sont des phrases à effet qui font du tapage, mais qui ne demandent aucun effort d'intelligence. Le premier venu pourrait en dire autant.

REVUE RÉTROSPECTIVE

Séance du 31 décembre 1873.

L'Assemblée nationale examine une disposition présentée par M. Magne, ministre des finances, d'après laquelle les droits d'entrée sur les vins au profit du Trésor et la taxe de remplacement perçue aux entrées de Paris seraient augmentés considérablement.

M. Pagès Dupont combat cette disposition, qui est votée par 382 voix contre 258.

MM. le comte Murat et de Valon ne prennent pas part au vote. Entre un ancien ministre et une augmentation d'impôt pour leurs électeurs... ils s'abstiennent.

Séance du 15 juillet 1874.

M. Magne, ministre des finances, ayant à faire face aux intérêts des milliards que la folle guerre de l'empire en 1870 nous a coûtés, avait imaginé un nouvel impôt sur les vins.

Fortement attaqué par les députés qui trouvaient les viticulteurs suffisamment chargés, M. Magne défend son système avec une grande vigueur. Il le trouve parfait, et il dit notamment : « Cela fera augmenter le vin d'un demi-centime. »

Un demi-centime sur 228 litres, c'est un franc quinze centimes en plus par barrique.

Or, les viticulteurs subissent déjà les sept impôts suivants, énumérés par M. Pagès Dupont à la tribune de l'Assemblée nationale, le 31 décembre 1873 :

- 1° La contribution directe;
- 2° Le passavant;
- 3° L'impôt de circulation;
- 4° L'impôt de consommation;
- 5° L'impôt de la licence;
- 6° Le droit d'entrée pour l'Etat.
- 7° Le droit d'octroi.

Au nombre des approbateurs de M. Magne, au nombre de ceux qui voulurent l'augmentation des sept impôts existants, on trouve les noms de MM. Murat et de Valon.

M. Pagès Dupont, au contraire, vota contre. L'ancien ministre de l'empire, M. Magne, battu par la majorité, abandonne le portefeuille des finances.

Séance du 31 mai 1875.

Une surtaxe est demandée sur l'impôt du sel. Cette augmentation est adoptée par 313 voix contre 257.

M. Pagès Dupont vote contre.

MM. le comte Murat et de Valon s'abstiennent.

Séance du 13 décembre 1875.

Abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru. L'exercice permettait aux employés des contributions indirectes d'entrer dans les celliers où l'on convertissait le vin en alcool, afin de contraindre les propriétaires à payer un droit de 156 fr. 25 c. par hectolitre d'alcool sorti de la chaudière.

Depuis cette abolition, les propriétaires des vins défectueux et imposables du bas-midi peuvent convertir en alcool une partie de leur récolte sans rien payer, et améliorent ainsi l'autre partie qui vient faire une redoutable concurrence aux vins du Lot.

Le bas prix de nos vins s'explique suffisamment par cette mesure.

MM. le comte Murat et de Valon ont voté pour l'abolition.

M. Pagès Dupont a voté contre.

Séance du 12 juin 1876.

Examen de la prise en considération de la proposition de M. Laisant, portant que tous les Français seront soumis au service obligatoire de trois ans.

Cette proposition signifie : Plus de séparation de contingent en deux parties, la première servant pendant cinq ans, et la deuxième pendant six mois.

Plus de tirage au sort. Plus de bons numéros.

Plus de volontariat d'un an. Tous les jeunes gens soldats, et soldats pendant trois ans.

Après une intéressante discussion, la prise en considération est rejetée.

Voici à ce sujet les votes des trois députés bonapartistes du Lot :

M. le comte Murat vote contre ; M. le baron Dufour vote pour.

M. de Valon ne vote pas du tout. C'est une façon remarquable de se tirer d'embarras.

Séance du 15 décembre 1876.

M. des Rotours, député du Nord, où l'on produit des quantités considérables d'alcool de grain et de betterave, défend un système très dangereux pour nous, d'après lequel ces alcools ne payeraient qu'un droit de 20 fr. par hectolitre, au lieu de 156 fr. 25, toutes les fois qu'ils seraient employés au vinage, c'est-à-dire à la transformation et à la manipulation des vins défectueux et imposables du Bas-Midi.

La question est ajournée d'un commun accord, mais il est absolument certain qu'elle reviendra dans la prochaine Chambre des députés.

Pendant que M. des Rotours s'attaquait ainsi aux producteurs de vins naturels, qui trouvent une si terrible concurrence dans la fabrication du vin à l'aide de l'alcool de grains et de betterave, quelle a été l'attitude de M. le comte Murat, député de la première circonscription de Cahors, de M. de Valon, député de la seconde ?... Le silence absolu... !

Comme ils s'estiment entre eux !

M. Paul de Cassagnac à M. Rouher.

Ma vie a été fort ordinaire et n'a jamais présenté LA PRÉCOCITÉ EXTRAORDINAIRE DE LA VÔTRE, QUI VOUS AVAIT PERMIS, A MON ÂGE, D'AVOIR ÉTÉ DÉJÀ RÉPUBLICAIN SINCÈRE.

Mon talent est mince et il serait incapable évidemment de PLAIDER LE FAUX ET LE VRAI, LE POUR ET LE CONTRE, AVEC LE MÊME ÉCLAT, AVEC LA MÊME CONVICTON.

Je me bornerais, si jamais se représentaient de lamentables journées comme celle du 4 Septembre, A NE PAS ABANDONNER MA SOUVERAINE AU MILIEU DE L'ÉMEUTE, ET A RESTER IMPASSIBLE SUR LES CHAISES CURULES DU SÉNAT, quoi qu'il advienne, plutôt que de m'enfuir quand apparaîtraient les Gaulois de Belleville.

PAUL DE CASSAGNAC.

**

M. Rouher à M. Paul de Cassagnac :

J'ai toujours blâmé une politique dont les excès et les emportements ont été trop souvent inspirés par le sentiment d'une personnalité qui s'illusionne.

Opinion de M. Rouher, tirée du Journal officiel, sur M. Paul de Cassagnac et ses amis, pendant les séances de la Chambre.

« Il est douloureux pour un parti d'être à la merci d'hommes qui ne savent que le compromettre par des scandales. »

Le triomphe de la coalition qui réunissait ces trois hommes sera sans doute le plus grand succès de la République.

Les Bonapartistes Conservateurs.

C'est chez moi une conviction profonde que les membres les plus influents de la Commune étaient des scélérats à la solde des bonapartistes : il ne faut donc pas chercher ailleurs que dans ce parti les auteurs des crimes que cette exécrable Commune a commis.

Amiral SAISSET

(Enquête sur la Commune).

L'EMPIRE C'EST LA PAIX.

Sous le premier Empire.

Guerre en 1805.

Guerre en 1806.

Guerre en 1808.

Guerre en 1809.

Guerre en 1812 (un million d'hommes, d'un seul coup périssant en Russie).

Guerre en 1813.

Guerre en 1814.

Guerre en 1815.

Sous le deuxième Empire.

Guerre de Crimée, en 1853, 1854, 1855.

Guerre d'Italie en 1859.

Guerre au Mexique, pendant quatre ou cinq ans, pour y laisser nos fusils, nos canons, nos munitions.

Guerre en Chine.

Enfin guerre contre l'Allemagne.

De toutes ces guerres, qui ont fait périr plusieurs millions d'hommes, il n'en est pas une qui puisse se justifier par l'intérêt de la France. Hélas ! l'empire fait la guerre, comme le tonnelier dresse les barriques, comme le serrurier forges les charrues. C'est son état, c'est son élément.

Dieu nous préserve d'être injustes et violents à l'égard du prince impérial ! Mais nous devons constater ce qui est la vérité même ! C'est que M. de Bismark, armé jusqu'aux dents, tandis qu'il nous fait bien des années pour nous refaire, trouverait moyen de contraindre le prince impérial à la guerre pour ravir encore des milliards et des provinces. Nous autres, avec le gouvernement actuel, nous pouvons souffrir des humiliations sans déshonneur, et nous pouvons nous recueillir parce que nous sommes innocents de la guerre de 1870-1871 ; mais le prince impérial, s'il était sur le trône, pourrait-il résister au désir de venger son père ? D'un autre côté, M. de Bismark ne serait-il pas toujours prêt à surexciter la dignité personnelle de ce jeune prince, malheureux et inexpérimenté, en l'abreuvant d'affronts afin d'achever l'écrasement de la France ?

La propagande bonapartiste.

A la date du 21 février 1877, le journal qui patronne à Cahors les candidatures de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, publie les assertions les plus mensongères sur l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris, en 1878. Ce journal annonce :

1° L'ABSTENTION PROBABLE DE L'AUTRICHE (et non-seulement alors l'Autriche avait accepté mais elle avait voté 600 mille florins au lieu de 200).

2° L'ABSTENTION PROBABLE DE L'ANGLETERRE (et non-seulement alors l'Angleterre avait accepté depuis sept ou huit mois, mais le prince de Galles, héritier de la couronne, présidait assiduellement à tous les travaux préparatifs) ;

3° L'ABSTENTION PROBABLE DE LA SUISSE (et non-seulement alors la Suisse avait accepté, mais elle se disposait à doubler la somme pour les frais de sa participation).

A la date du 18 avril 1877, le même journal résume ainsi la situation de la France : « chômage des fabriques, silence des métiers, grèves, famine, etc. »

Tels sont les moyens de propagande des impérialistes.

Quand on a perdu le pouvoir, et qu'on a laissé un pays couvert par l'invasion étrangère, le seul moyen de revenir, c'est de provoquer la défiance et la peur.

CHRONIQUE LOCALE

Le Journal Officiel publie un décret relatif à la répartition de la deuxième annuité des subventions et avances accordées, en vertu des lois de 1868 et 1873, pour achèvement des chemins vicinaux.

Un autre décret est relatif à la répartition des 180.000 fr. formant le complément de la dixième annuité, pour achèvement des chemins vicinaux.

Avis aux Raccoleurs.

Aux dernières élections, les abords des salles du scrutin furent constamment assaillis par des agents provocateurs, qui, à l'aide de menaces et de mensonges, influencèrent un grand nombre d'électeurs au profit des divers candidats hostiles à la Constitution.

Nous les prévenons que, cette fois, ils seront surveillés rigoureusement, et que la justice sera saisie de leurs manœuvres coupables. Qu'ils ne comptent plus sur l'impunité qui les a couverts jusqu'ici.

Avis aux Électeurs.

Nous prions nos abonnés, nos lecteurs et tous nos amis d'avertir les électeurs de leurs diverses communes que M. Pagès Dupont a adressé sa Circulaire par la poste à chaque électeur.

Si par hasard quelques noms avaient été oubliés par les copistes, quand les bandes ont été faites et affranchies, nous tenons des circulaires à la disposition de tous ceux qui en réclameront.

ÉLECTIONS DU 14 OCTOBRE 1877

CANDIDATS DANS LE LOT

1^{re} circonscription de l'arrondissement de Cahors.

M. Ch. Capmas, professeur à l'École de droit de Dijon, candidat républicain.

M. le comte Murat. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures qui ont décidé le maréchal de Mac-Mahon à changer son ministère et à dissoudre la Chambre des députés.)

2^e Circonscription.

M. A. Pagès Dupont, ancien député, candidat constitutionnel.

M. Eloi Béral, ingénieur des mines, ancien préfet du Lot, ayant toujours professé les idées républicaines.

M. de Valon, ancien député. (A voté l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers et la publicité des séances des conseils municipaux, mesures contre lesquelles le maréchal de Mac-Mahon a protesté le 16 mai, en changeant ses ministres et en provoquant de nouvelles élections. — Antérieurement, il avait refusé de continuer le pouvoir pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. — Lors du vote de la Constitution qui a donné un gouvernement à la France, il a repoussé tous les articles en compagnie des trente adhérents que le parti bonapartiste comptait sur 730 députés.)

Arrondissement de Gourdon.

M. de Gozon, membre du conseil général.

M. de Verninac, candidat républicain.

M. le baron Dufour, ancien député. (A voté, comme MM. le comte Murat et de Valon, les deux mesures qui ont amené l'intervention du Maréchal.)

Arrondissement de Figeac.

M. de Teillard, ancien député, candidat républicain. (Votait à la Chambre avec la gauche modérée.)

M. le vicomte de Turenne d'Aygnac, candidat sans titres politiques, se présentant comme bonapartiste.

Electeurs de la 2^e Circonscription du Lot,

C'est pour une période de CINQ ANS que vous allez nommer vos députés.

Voulez-vous pour représentant un homme qui pense avant tout à la politique, et qui ne se préoccupe que de faire revenir un gouvernement tombé? Nommez M. de Valon.

Voulez-vous pour représentant un homme de travail et d'étude, soumis au gouvernement établi, et qui a déjà défendu vos intérêts avec un zèle et un dévouement absolu? Nommez M. PAGÈS DUPORT.

Ceux qui aiment les agitations et les changements nommeront M. de Valon.

Ceux qui veulent, avant tout, qu'on s'occupe du progrès, du bien-être général, des traités de commerce, de l'amélioration des impôts, des chemins de fer, etc., etc., nommeront M. PAGÈS DUPORT.

Qu'a fait M. de Valon à l'Assemblée nationale et à la Chambre des députés? Rien!

Quel est celui d'entre vous, au contraire, qui ignore que M. Pagès Duport a fait preuve d'une bonne volonté, toujours prête, chaque fois qu'une question intéressant le Lot se présentait devant l'Assemblée nationale?

Votre choix n'est pas douteux: Vous voterez pour M. PAGÈS DUPORT.

Nos Vins.

Oserait-on dire que nos vins se vendent moins cher que sous l'empire?...

Nous avons relevé fidèlement et scrupuleusement les prix moyens des vins du Lot dans les dernières années de l'empire et leur prix depuis cette époque. Total onze années. Voici ce tableau comparatif. Il est édifiant:

1 ^o 1866 (logé)	300
2 ^o 1867	240
3 ^o 1868	280
4 ^o 1869	340
4 ^o 1870	190
6 ^o 1871 (logé)	300
7 ^o 1872	450
8 ^o 1873	500
9 ^o 1874	300
10 ^o 1875	320 à 370
11 ^o 1876	500 à 380

Pourquoi, depuis la récolte de 1876, les vins sont-ils tombés de 500 fr. à 380?... Par ce qu'on a reparlé de l'empire, et que l'empire serait une révolution avec la perspective de la guerre. Les affaires ne veulent ni révolution, ni guerre.

La moyenne des six dernières années pour les vins donne un avantage de QUARANTE POUR CENT environ sur les prix de la période impériale.

Le département du Lot et l'Empire.

On attribue faussement à l'Empire la prospérité qui a commencé il y a 25 ans environ.

La cause vraie de cette amélioration n'est autre que la transformation du monde par la vapeur et l'électricité, c'est-à-dire par la suppression des distances. Le même phénomène se serait produit avec tout autre gouvernement, et on peut dire que tout autre gouvernement n'aurait pas fini comme l'empire par l'invasion, le démembrement et une perte de dix milliards qui a nécessité la création de plusieurs centaines de millions d'impôts nouveaux.

Mais ce que nous devons considérer, nous, habitants du Lot, c'est que nous n'avons obtenu pour notre compte qu'une part minime et dérisoire du mince gâteau impérial dans la distribution des faveurs purement matérielles.

Le Lot est au nombre des quatre ou cinq départements pour lesquels l'Empire n'a rien fait.

Nous n'avons eu quelques kilomètres de chemins de fer que dans les dernières années; et, pendant que, ailleurs, toutes les sous-préfec-

tures étaient reliées au chef-lieu, un voyage de Cahors à Martel ou à St-Céré continuait à être à peu près aussi long qu'un voyage de Cahors à Paris.

La plupart de nos chefs-lieux de cantons et toutes nos fortes communes étaient dépourvus de lignes télégraphiques.

On faisait d'immenses travaux sur tous les points, même à nos portes, à Périgueux et à Agen, pour la construction de beaux monuments qui coûtent à l'Etat beaucoup plus qu'aux budgets départementaux; mais, à Cahors, la modicité de nos ressources ne nous permettait pas même de réparer et d'orner tant soit peu la Préfecture, faute d'un faible concours du gouvernement.

La Dordogne obtenait que le Lot fût déshérité de la ligne directe et séculaire de grande communication entre Paris et Toulouse.

L'école normale de Cahors était supprimée et transportée à Montauban, sans qu'il vint à la pensée d'un ministre de l'empire de nous la rendre.

Enfin, tandis que la population de tous les chefs-lieux de France augmentait, celle de Cahors diminuait.

Pourquoi cet abandon?... Cela est bien simple. Le Lot ne recevant rien, donnait tout. Il envoyait au Corps législatif des députés absolument dévoués à l'empire, avec des majorités plus fortes que celles de tous les autres départements, même la Corse. Napoléon III et ses ministres jugeaient fort inutile de se préoccuper de nous, puisqu'il nous suffisait de recevoir à travers la Dordogne, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, quelques rayons du soleil nouveau.

Violences et Injures.

Le Journal des Débats, qui est le plus important de tous les journaux de France et d'Europe avec le Times, et dont la haute rédaction a toujours suivi les discussions parlementaires avec une attention spéciale, vient de s'occuper des élections du Lot. Il porte sur MM. de Valon et le baron Dufour, un jugement qu'il est bon de connaître.

« M. de Valon, dit-il, est l'un des plus « VIOLENTS membres du parti de l'Appel au « Peuple à la Chambre, où il est plus sou- « vent debout que assis. »

« M. le baron Dufour, ajoute-t-il, s'est « au moins aussi distingué que M. de Valon

« par ses INJECTIVES contre la République. »

Violences et injures, telle est la part que se sont faite MM. de Valon et le baron Dufour à la Chambre. Quant aux intérêts publics et aux questions d'affaires, le Journal des Débats est obligé de se taire, car ces messieurs n'ont rien fait et n'ont rien dit.

Les électeurs du Lot pensent-ils que c'est avec des violences et des injures que l'on obtient des chemins de fer, des économies dans le budget qui frappe tant l'agriculture, des remaniements d'impôt, des réformes indispensables pour la viticulture, des traités de commerce? Pensent-ils encore que les violences et les injures sont un bon moyen d'attirer l'estime et la sympathie sur notre département, l'un des plus négligés et des plus délaissés?

DERNIÈRES NOUVELLES

(Service spécial du Journal).

Paris, 11 octobre, matin.

Une réunion privée de six mille personnes a eu lieu hier soir au Cirque américain.

M. Métivier, qui la présidait, a dit que le comité adoptait la candidature de M. Gambetta, pour protester contre l'acte du 16 mai, affermir la République et renouveler son adhésion à la politique féconde dont M. Gambetta était le promoteur.

M. Gambetta a parlé ensuite. Il a attaqué la politique du gouvernement. Il a affirmé que ce qui est en question actuellement, c'est l'existence du Suffrage universel et de la Révolution française.

Il y a signalé les dangers qui résulteraient pour le suffrage universel, si, après s'être prononcé dans les dernières élections pour la République, il pouvait subir maintenant une pression et se donner un démenti. L'ordre serait alors compromis; car il ne peut être défendu que par le suffrage universel.

M. Gambetta a assuré que ce serait aussi la décadence et la mort de la patrie. Il a donc adjuré les conservateurs de réfléchir qu'avec le suffrage universel aucune Révolution n'est possible. M. Gambetta a fait ensuite un chaleureux éloge de M. Thiers, dont il a déclaré le testament admirable. Il a dit que l'affluence à ses funérailles fut la première manifestation du suffrage universel. (Applaudissements.)

M. Gambetta a ajouté que la France reconnut et salua alors, parmi les assistants, l'homme qui était le mieux fait pour continuer l'œuvre de concorde, de conciliation et de respect de la loi: M. Jules Grévy. (Applaudissements.)

M. Gambetta a fait alors un chaleureux éloge de M. Grévy; il a ajouté: « Quant à moi, jamais je n'ai voulu ni cherché autre chose que rester représentant de l'opinion démocratique. J'ai peu de souci du pouvoir. Je ne cherche pas à m'élever au-dessus des hommes qui ont donné au pays des gages de dévouement. Je suis un serviteur passionné de la démocratie, mais un démocrate dans le rang. Quant au pouvoir, je ne demanderai à le gagner que si jamais j'en suis digne. Vous avez aujourd'hui un homme, n'en cherchez pas d'autre. »

M. Gambetta répète que les députés républicains reviendront 400.

A la fin de son discours, M. Gambetta a attaqué les candidats du gouvernement. Il a dit que le bonapartisme était un agent dominateur du cabinet.

La réunion a accepté la candidature de M. Gambetta. Aucun désordre ne s'est produit.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 9 octobre 1877.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.669	2.063	1.24 à 1.78
Vaches.	1.267	973	1.10 à 1.60
Taureaux.	115	92	1.12 à 1.40
Veaux.	538	457	1.55 à 2.05
Moutons.	18.378	17.978	1.50 à 2.00
Porcs.	1.609	987	1.30 à 1.76

Bourse de Paris

Cours du 11 Octobre.

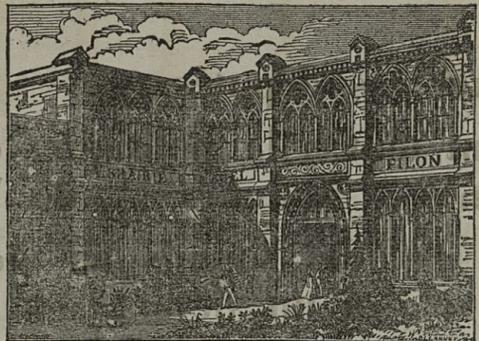
Rente 3 p. %	69.00
— 4 1/2 p. %	97.50
— 5 p. %	105.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 10 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.015 »	3.025 »
Crédit foncier	685 »	685 »
Orléans-Actions	1.022 50	1.022 50
Orléans-Obligations	325 »	325 75
Suez	685 »	688 75
Italien 5 %	70 53	70 90

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Co
33, rue de Fleuras, à Paris.

LIBRAIRIE



MUSIQUE

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES

INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE

OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BERTHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 41 volumes grand format. Prix..... 30 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION. Comprendant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION. Comprendant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux, d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

ENTREPOT

D'HUITRES D'ARCACHON

UN ARRIVAGE PAR JOUR

Petites..... 5 fr. le cent.
Moyennes..... 6 fr. —
Grosses..... 7 fr. —

Expéditions sur commandes S'adresser à M. Resplandy, quai Ségur, maison Bastide, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitaines

Eaux Minérales Lithinées de

ROYAT

SOURCE CÉSAR

Source St-Mart—Source St-Victor Eaux toniques et reconstituantes; digestions difficiles, goutte, rhumatisme, anémie, chlorose, etc.

Dépôt à Cahors, chez M. St-Sevez, pharmacien.

AULUS (ARIEGE)

EAU MINÉRALE DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73. Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875. Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. Vices du sang.—Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A Aulus: caisse de 50 bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 80. Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
DI-DIGESTIF DE
CHASSAING
A LA
PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la
DIGESTION
12 ans de succès
contre les
DIGESTIONS DIFFICILES
OU INCOMPLÈTES,
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
VOUSISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

AVIS

CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant un usage constant de la



C'est la PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Académie de Médecine

L'Eau minérale d'OREZZA ferrugineuse, acide, est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE et toutes les maladies provenant de L'APPAUVRISSEMENT DU SANG. Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris.—Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS : Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

MAISON GREIL

HABILLEMENTS

Tous faits et sur mesure

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER DE FABRICATION,

A Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau, 37.

MAISON DE VENTE

A Cahors, boulevard Sud, au coin de la rue Fénélon.

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :

COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr.

id. id. id. pour Enfants, depuis 7 fr.

SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur genre pour le Vêtement sur mesure.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

DEPOSITION D'UN TÉMOIN

PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

LE GUET-APENS

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.